

Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2022/2131(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2021 : Entreprise commune de l'Initiative pour la santé innovante (EC IHI)		
Sujet 8.70.03.11 Décharge 2021		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	 CZARNECKI Ryszard Rapporteur(e) fictif/fictive  WINZIG Angelika  HEIDE Hannes  WIEZIK Michal  RIVASI Michèle  ADINOLFI Matteo  OMARJEE Younous	14/07/2022
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
23/06/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0323	

13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2023	Vote en commission		
23/03/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0069/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0184/2023	Résumé
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2131(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/09919

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2022)0323	23/06/2022	EC	
Cour des comptes: avis, rapport	N9-0004/2023 JO C 433 15.11.2022, p. 0052	15/11/2022	CofA	
Projet de rapport de la commission	PE738.438	10/01/2023	EP	
Amendements déposés en commission	PE742.335	02/02/2023	EP	
Document de base non législatif complémentaire	06252/2023	13/02/2023	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0069/2023	23/03/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0184/2023	10/05/2023	EP	Résumé

Acte final

Budget 2023/1959
[JO L 242 29.09.2023, p. 0529](#)

Décharge 2021 : Entreprise commune de l'Initiative pour la santé innovante (EC IHI)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'entreprise commune pour l'initiative en matière de santé innovante (avant le 30.11.2021, l'entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants 2) sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune.

Constatant que la Cour des comptes estime que les comptes annuels de l'entreprise commune relatifs à l'exercice 2021 présentent fidèlement la situation financière de l'entreprise commune au 31 décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations, le Parlement a adopté, par 568 voix pour, 53 voix contre et 6 abstentions, une résolution contenant une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Gestion budgétaire et financière

Le budget final disponible de l'entreprise commune IHI pour 2021, y compris les crédits non utilisés des années précédentes, que l'entreprise commune IHI a réinscrits dans le budget de l'année en cours, les recettes affectées et les réaffectations à l'année suivante, s'élevait à 11 millions EUR en crédits d'engagement et à 210,4 millions EUR en crédits de paiement. L'exécution budgétaire des crédits d'engagement et des crédits de paiement a atteint respectivement 75,91% et 95,39%.

Le Parlement est préoccupé par le fait que le niveau de réalisation des objectifs de contribution des membres de l'entreprise commune IHI est relativement faible, ce qui est dû à la longue durée du projet requise par la nature de la recherche de l'entreprise commune IHI dans le domaine de la santé innovante et de l'envergure des consortiums mondiaux qui mettent en œuvre les projets. L'entreprise commune IHI doit encore payer 84,3 millions d'euros pour les projets en cours du septième programme-cadre dans les années à venir.

Le taux d'exécution du budget de paiement 2021 de l'entreprise commune IHI disponible pour les projets du septième programme-cadre était de 80%.

Autres observations

La résolution contient également une série d'observations sur les performances, le personnel et les contrôles internes.

En particulier, elle a noté ce qui suit :

- en 2021, le portefeuille de projets de l'entreprise commune IMI2 s'est achevé avec la signature des 15 dernières conventions de subvention de projets de l'entreprise commune IMI2;
- les projets de l'entreprise commune IHI ont généré 275 actifs qui ont franchi une étape importante au cours du cycle de vie du projet (l'objectif était de 50);
- le tableau des effectifs prévoit 39 agents temporaires, 15 agents contractuels et 2 experts nationaux détachés (END), soit un total de 56 membres du personnel. Au 31 décembre 2021, 50 postes étaient occupés. L'entreprise commune a maintenu un bon équilibre géographique (20 pays différents) et un bon équilibre entre les hommes et les femmes (22 femmes, 17 hommes) lorsque des experts externes ont été consultés;
- des erreurs systémiques ont été constatées dans les frais de personnel déclarés par les bénéficiaires, en particulier de la part des PME et des nouveaux bénéficiaires. Le Parlement a donc invité l'entreprise commune à renforcer ses systèmes de contrôle interne.